



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'heure où le Gouvernement annonce pour la fin de l'année des mesures transitoires touchant la taxe professionnelle, la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) entend rappeler :

- Que les 600.000 professionnels libéraux, sont comme les autres Très Petites Entreprises (TPE) les premiers créateurs d'emplois au plan national.
- Qu'ils ne sauraient donc être plus mal traités que la grande industrie sous prétexte de la préservation de l'emploi.
- Qu'en 1975 les professionnels libéraux avaient été les principales «victimes» de la substitution de la taxe professionnelle à la patente.
- Qu'en 2002, ils ont obtenu l'amélioration de certaines dispositions très inégalitaires.
- Que les simulations effectuées à la demande de la Commission FOUQUET à partir des propositions de modifications envisageables, aboutissent quasi systématiquement à une augmentation considérable de la charge actuelle de la taxe professionnelle pour les professionnels libéraux.
- Que les professionnels libéraux et autres TPE n'accepteront pas de supporter le prix de l'allègement des charges de la grande industrie.

Pour la CNPL, le bureau réuni le 04/11/2004 à Paris